



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



12038243

Greffe du greffe du Tribunal de Commerce
à Mouscron-Famonne, le 12/12/2012
Le greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0427 390 512

Dénomination

(en entier) : **SOCOTOIT**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 6670 Gouvy, route de Beho 19

Objet de l'acte : **Modification de l'objet social - actions nominatives (article 7) – nomination d'administrateur**

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Vincent Stasser à Gouvy, le vingt huit décembre deux mil onze, portant à la suite la mention de l'enregistrement « enregistré deux rôles sans renvoi à Vielsalm volume 161 folio 39 case 18 le onze janvier deux mil douze, reçu : vingt cinq euros ; le Receveur C. Dewalque », il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « SOCOTOIT » dont le siège social se trouve à 6670 Gouvy, route de Beho 19; société constituée sous forme de société coopérative suivant acte sous seing privé du trente mai mil neuf cent quatre vingt cinq, publié à l'Annexe du Moniteur Belge du treize juillet suivant, sous le numéro 850713-3 ; Société dont les statuts ont été modifiés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du douze juin mil neuf cent quatre vingt sept, publiée à l'Annexe du Moniteur Belge du huit septembre suivant sous le numéro 870908-93 et par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du dix janvier mil neuf cent nonante, publiée à l'Annexe du Moniteur Belge du sept février suivant sous le numéro 900207-228 ; Société coopérative transformée en société anonyme suivant acte authentique reçu par le Notaire Pierre Cottin à Vielsalm en date du quatorze juillet mil neuf cent nonante deux, publié à l'Annexe du Moniteur Belge du vingt cinq août mil neuf cent nonante deux, sous le numéro 920825-142 ; Société dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire STASSER soussigné en date du seize novembre deux mil cinq, paru aux annexes du Moniteur Belge en date du vingt sept décembre deux mil cinq sous le numéro 2005/12/27-187063; Société inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0427 390 512; a pris les résolutions suivantes :

1° Modification de l'objet social :

Après avoir entendu lecture du rapport établi par le conseil d'Administration, en application de l'article 559 du Code des Sociétés avec, en annexe un état comptable résumant la situation active et passive de la société remontant à moins de trois mois, l'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter l'objet suivant :

« La société a également pour objet :

- construire, rénover, faire construire ou rénover un bâtiment, au nom et pour compte de tiers, en exécution d'un contrat d'entreprise de travaux, jusqu'à l'état d'achèvement (activité d'entreprise générale),
- prestation de services aux entreprises (déneigement, entretien de jardinage, entretien des abords)
- installation et montage de panneaux photovoltaïques »

L'article 3 sera adapté en conséquence.

2° Actions - Modification de l'article sept des statuts :

L'assemblée constate que contrairement aux statuts de la société, les actions sont restées nominatives à défaut d'impression. Pour autant que de besoin, elle décide de convertir toutes les actions au porteur de la société en actions nominatives ou dématérialisées.

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« **Article Sept – Nature des titres.**

Les actions sont nominatives ou dématérialisées conformément au Code des Sociétés. Si les actions sont nominatives, il est tenu, le cas échéant, au siège social, un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance. »

3° Nomination d'un administrateur.

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur SCHNEIDERS Eric Jean-Paul, né à Malmédy le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt sept, numéro national 871231-287 15, célibataire, demeurant à 6670 Gouvy, rue de Beho 19.

4° Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration :

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

Vote :

Chacune de ces résolutions est prise à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Le Notaire Vincent Stasser à Gouvry

Déposés en même temps : une expédition de l'acte, les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature